Cher Sébastien,

1. Vous arrivez à 8 ce qui porte le nombre à (25+8) personnes. La table initialement prévue pour 25 personnes ne peut être étendue à 33. Comme convenu avec le restaurateur pour un nombre de convives supérieur à 25 des tables rondes de 7,8, 10 personnes seront dressées.

Donc aucun problème de tables. La salle a une capacité limite de 40 personnes.

L'apéritif est prévu pour une durée approximative de 1h30 (nous n'avons pas retenu l'autre formule proposée : durée apéritif 0h30) ce qui permettra de gérer les enfants et/ou bébés. Pour mémoire, j'avais attiré ton attention sur l'absence de structure prévue pour le repos des enfants/bébés qui de fait seront soumis aux bruits de la salle.

Il sera possible de réchauffer les mets de nos héritiers.

2. Je vous remercie de votre participation opérationnelle pour la décoration des tables dont le nombre reste à définir. Avez-vous une préférence quant aux nombres de tables et du combinatoire des capacités de chacune ?

L'idée de l'impression des menus (et placement ?) me semble intéressante, les outils actuels et la créativité de certain(es) devraient permettre une réalisation aisée à faible coût. Sauf à recourir à un prestataire extérieur, le budget pour ce poste ne devrait pas inverser les prévisions.

3. Concernant l'aspect purement financier, comme je te l'ai indiqué au téléphone le 29/09; il n'est pas question de me retrouver à devoir réclamer pendant des années des arriérés; en conséquence je te demande de prévoir l'envoi par chèque, pour le 10/10/16, d'un acompte de 820 € correspondant à environ 80% du montant prévisionnel à ce jour.

Le solde sera réglé sur la base des frais réels engagé conformément aux justificatifs qui seront fournis.

Le règlement du solde devra être effectué au plus tard le 13/11/2016 par chèque.

La base de répartition financière indiquée dans ton mail (chaque famille se prend en charge et 1/3 des invités) correspond à notre précédent échange et vaut acceptation définitive de chacun de nous.

A ce jour, il n'est pas prévu de cadeau commun. Faut-il le prévoir ?

Je demanderai à Eric son avis puisqu'il s'est occupé principalement de gérer les invitations (contacts et réponses).

Pour information, Eric et moi avons déjà commandé un cadeau (il me faut encore vérifier l'avancement de cette commande).

Quant aux discours, ils feront plaisir à Grand-Mère que les cœurs se lâchent sans fâcher la raison.

 Oh ! écrivains écrivez, nous serons attentifs,

 si nous partageons, nous applaudirons.

 Un volontaire désigné d'office : Amaury (par exemple)

Lors de ton appel téléphonique du jeudi 29/09, tu m'interrogeais sur la présence de Virginie. Je te confirme que Virginie ne figure pas dans la liste initiale des invités, souhaitez-vous l'inclure ?

Personnellement, je n'y suis bien sûr pas opposé mais il nous fallait nous restreindre au nombre initial de 25 personnes.

Tu trouveras en pièce jointe le menu. Après en avoir pris connaissance, je te remercie de me faire savoir, à des fins statistiques, votre préférence de plats étant convenu qu'un menu unique sera servi pour l'ensemble des convives.

La pièce montée est exclue de notre choix de dessert.

Les plats retenus (entrée, plat, dessert) seront ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de 'votes'.

Me signaler une éventuelle 'allergie' à l'un des ingrédients. Réponse souhaitée avant le 10/10/16.

Tu voudras bien m'indiquer un nombre de bouteilles de champagne à prévoir au moment du dessert.

Les desserts sont prévus sans bougie.

Je pensais que GM pourrait souffler les bougies à l'apéritif et le discours lu lors du dessert. Cela vous convient-il ?

Je reste disponible pour échanger, comme je te l'ai dit, directement avec Vous sauf avec ton père.

Affectueusement

Thibault